

Attention !

Aucune installation sanitaire ne sera déclarée conforme dans les conditions suivantes :

- ➔ Modification du projet d'assainissement sans en avertir le SPANC.
- ➔ Non respect de cette fiche technique.
- ➔ Recouvrement des ouvrages par de la terre végétale avant contrôle du SPANC.

La fosse toutes eaux

Mise en place

- ➔ Placée sur un lit de sable compacté et horizontal de 10 cm
- ➔ Remblaiement latéral avec du sable et mise en eau simultanée de la fosse

Ventilation

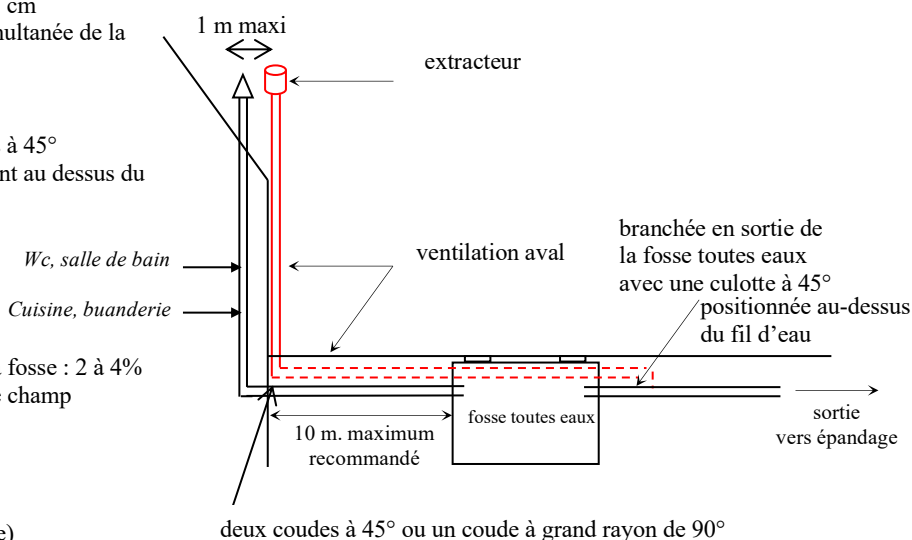
- ➔ PVC, Ø 100 mm
- ➔ Entre la fosse et l'extracteur une succession de coudes à 45°
- ➔ Branchée en sortie de la fosse toutes eaux et aboutissant au dessus du faite du toit
- ➔ Extrémité munie d'un extracteur statique ou éolien

Raccordements

- ➔ Conduites PVC, Ø 100 mm
- ➔ Posées sur un lit de sable de 10 cm
- ➔ Eviter les coudes et angles droits
- ➔ Pente de la conduite acheminant les eaux usées vers la fosse : 2 à 4%
- ➔ Pente de la conduite acheminant les eaux usées vers le champ d'épandage : 0,5 à 1 %
- ➔ Raccords à joints souples

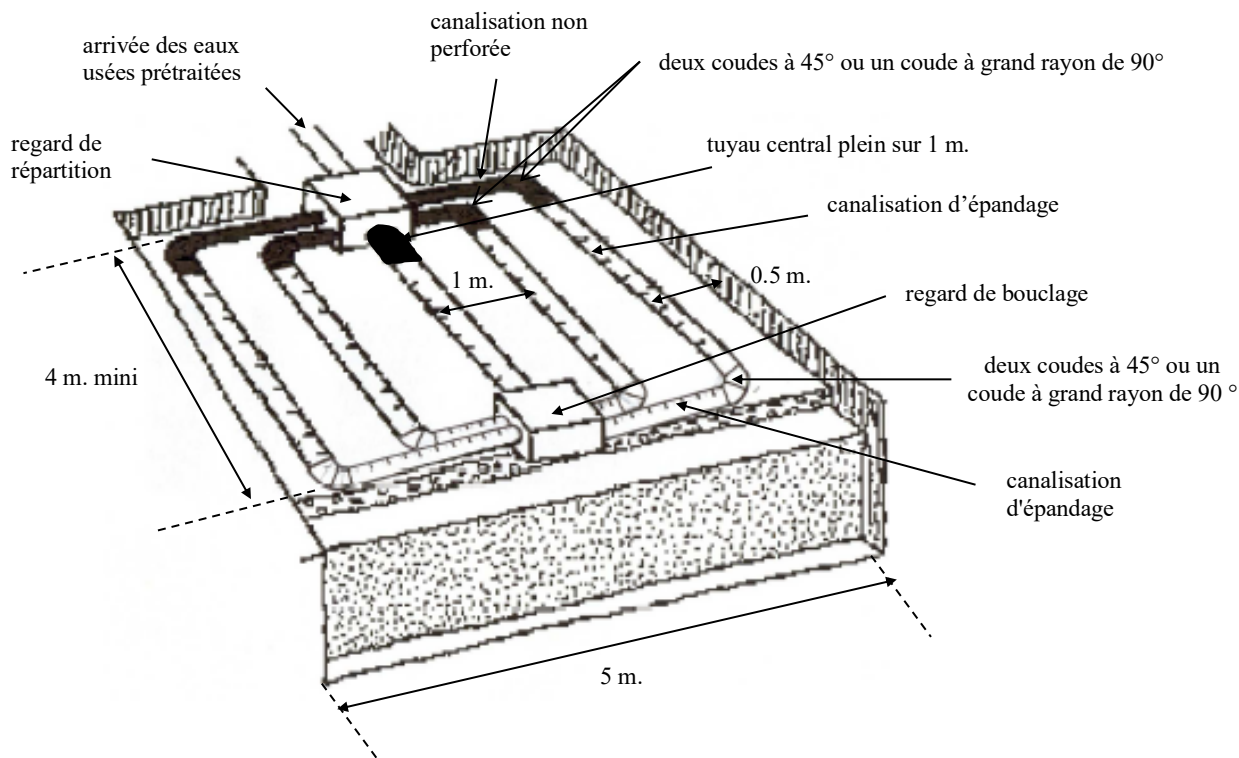
Tampons

- ➔ Hermétiques
- ➔ Au niveau du sol (utilisation de rehausses si nécessaire)

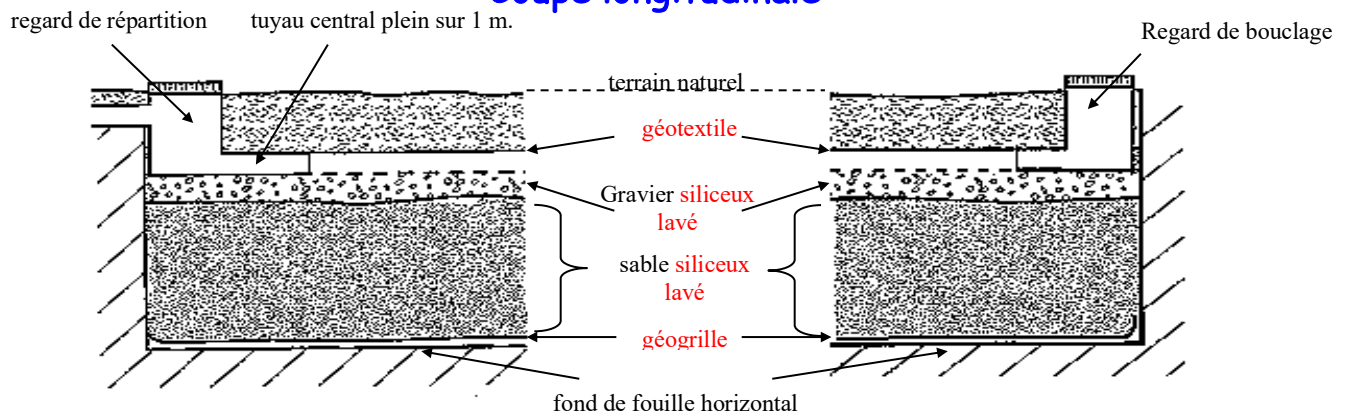


Lit filtrant vertical non drainé : schéma de principe

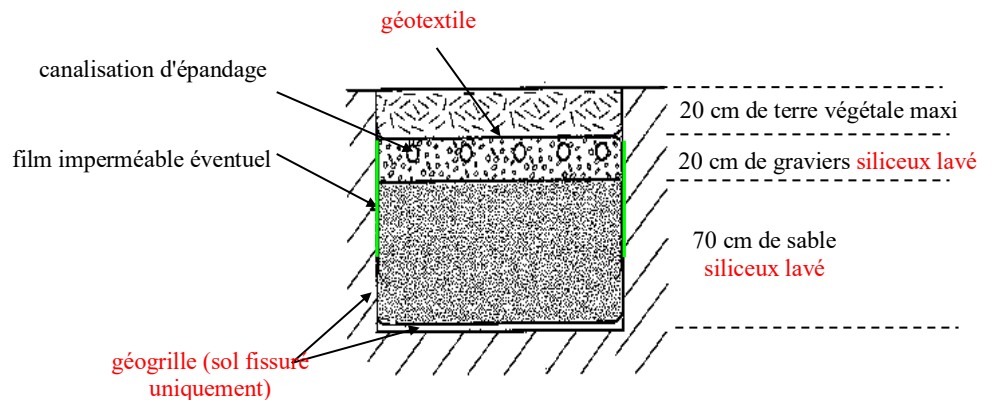
(exemple : 5 longueurs de canalisations d'épandage)



Coupe longitudinale



Coupe transversale de la fosse



La fosse

- ⇒ Fond parfaitement plat
- ⇒ Profondeur : 1,10 à 1,60 m. maximum
- ⇒ Largeur : 5 m.
- ⇒ Scarification du fond et des parois avant remplissage si nécessaire

Remplissage

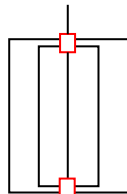
- ⇒ Gravier stables à l'eau et lavés, Ø 10-40 mm
- ⇒ Sable stable à l'eau, siliceux et lavé respectant la courbe granulométrique du D.T.U 64-1
- ⇒ Terre végétale débarrassée des cailloux
- ⇒ Si le sol est fissuré, recouvrir le fond de la fosse par une géogrid conforme à la norme NF
- ⇒ Si les parois latérales sont fissurées, les protéger par un film imperméable du sommet de la couche de répartition jusqu'au 30 premiers centimètres de sable

Les regards

- ⇒ Doivent éviter la stagnation des effluents
- ⇒ Raccords à joints souples
- ⇒ Au niveau du sol (utilisation de rehausses si nécessaire)

1 Regard de répartition :

- ⇒ Posé sur un lit de sable horizontal et compacté de 10 cm
- ⇒ Répartition équitable de l'effluent
- ⇒ Possède 5 départs et 5 longueurs de canalisations d'épandage



1 Regard de bouclage, voir plus :

- ⇒ Posé horizontalement sur le gravier répartiteur

Les canalisations

Conduites de répartition :

- ⇒ Tuyaux pleins PVC, Ø 100 mm

Canalisations d'épandage et de bouclage :

- ⇒ PVC, Ø 100 mm
- ⇒ Orifices ou fentes disposées vers le bas
- ⇒ Pente : 0,5 à 1 % maximum

Angles composés de :

- ⇒ Deux coudes à 45°
- ⇒ Un coude à 90° à grand rayon

Recommandations générales :

- ✘ Les longueurs de canalisations d'épandage à placer sont comptabilisées hors canalisations de répartition et de bouclage.
- ✘ Le champ d'épandage ne doit pas être réalisé après un épisode pluvieux pour éviter un compactage du sol en place.
- ✘ Lors de l'exécution des travaux, les engins ne doivent pas circuler sur le champ d'épandage pour éviter le compactage du sol réservé à l'infiltration.
- ✘ Aucun véhicule ne devra circuler ou stationner sur le champ d'épandage au risque de l'endommager.
- ✘ Tous les végétaux à fort développement racinaires (arbres, arbustes, etc.) doivent se situer à 3 mètres minimum des abords du champ d'épandage.
- ✘ Les eaux claires (eaux issues de toitures, eaux de ruissellements, etc.) doivent être dirigées hors de la zone d'épandage, afin d'éviter une accumulation d'eau dans ce dernier pouvant aboutir à des dysfonctionnements.

15 jours avant l'exécution des travaux, prévenez le SPANC, pour que soit réalisé le contrôle des travaux d'assainissement avant recouvrement des ouvrages par de la terre végétale.